

peu près égale. Les habitants des Prairies ont l'habitude de croire que le durum donne une récolte légèrement inférieure à l'autre blé de printemps. Mais des études nous prouvent que le volume est presque identique sur une même terre. La différence dans les statistiques, remarquée lorsqu'on examine les récoltes en général, semble due au fait que l'on a tendance à cultiver le durum dans les régions où les productions sont généralement plus basses.

Évidemment, le fait d'imposer un prix artificiellement trop élevé pour le durum, même sur le marché intérieur, très restreint il est vrai, pourrait encourager les agriculteurs à produire plus de durum par rapport à d'autres catégories de blé. Nous croyons qu'en nous rapprochant du prix minimal, si jamais nous l'atteignons, nous devons laisser les deux catégories prendre la place que leur imposent les mouvements du marché.

M. Benjamin: Le ministre me permettrait-il de poser une question, monsieur l'Orateur? Étant donné que le prix du durum a toujours été plus élevé que celui du blé dur, il y a parfois jusqu'à 25 cents de différence, le ministre ne croit-il pas que le prix minimal du durum devrait être quelque peu supérieur à celui du blé dur? J'admets que \$5.75 peut être trop élevé, mais ne devrait-il pas être tout de même supérieur à \$3.25?

M. Lang: Il est arrivé que le durum se vende plus cher que d'autres blés, mais ce n'est pas toujours vrai. Cela a pu être dû à un certain nombre de conditions particulières. Pour ce qui est de fixer un prix minimal, il est très difficile d'établir exactement quelle serait la différence souhaitable. Naturellement, nous avons examiné la question, constatant que la plus grande partie de ces deux récoltes sera probablement exportée. En conséquence, les forces réelles du marché international joueront de façon à ajuster le prix à un niveau convenable entre les deux, sans que nous ayons à chercher à le faire nous-mêmes. Si nous pouvions tirer des conclusions rigoureuses pour donner une explication scientifique de l'écart des prix entre les deux, je serais enchanté de les examiner lors de l'étude du prix minimum du blé durum.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a fait bien d'autres suggestions contre lesquelles je m'inscris en faux. Il s'est rattaché à des vétilles, monsieur l'Orateur, lorsqu'il a noté que le régime de double prix du blé avait été instauré par le gouvernement minoritaire au cours des dernières années. Je n'aurais pas pensé qu'à ce moment-ci de la nouvelle session, il voudrait recommencer à attribuer à son parti tout le mérite des réalisations de la dernière Législature. Lui et les membres de son parti ont joué ce jeu pendant la campagne électorale. Le régime du double prix du blé est apparu en 1969, la première année du gouvernement majoritaire libéral précédent; au début de 1972, la dernière année du gouvernement majoritaire, le double prix du blé est passé à \$3. C'est à ce moment que remontent les vrais débuts d'une forme régulière de double prix du blé.

Bien sûr, lorsqu'un bon programme est présenté, je suppose qu'il est normal en politique que bien des gens essaient de s'en arroger les mérites. Nous avons même entendu le député de Crowfoot (M. Horner) en attribuer le mérite au parti conservateur en remontant bien loin dans l'histoire, au moment où le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), alors premier ministre, a fait quelques versements à l'acre, et l'appeler après coup un système de double prix. Bien sûr, ces versements ont été consentis de temps à autre, d'habitude à l'approche des élections. Le présent gouvernement entend agir de façon

La Sanction royale

régulière. L'histoire du très honorable député et de son gouvernement, qui faisaient ces versements avant les élections, est si bien ancrée dans l'esprit du député qu'il s'attend à des élections chaque fois que nous présentons une bonne mesure. Je soupçonne qu'à voir certaines mesures que nous prendrons au cours des quelques mois à venir, il se préparera pour des élections en 1975.

Le député de Regina-Lake Centre devrait aussi revoir ses notes concernant le débat sur la stabilisation parce qu'il a avancé que j'étais alors opposé, d'une certaine façon, au double prix du blé. Au contraire, à l'époque, j'étais justement en train de monter ce programme de double prix qui a été mis en œuvre au mois de janvier 1972. Pendant le débat de la stabilisation, pendant que son parti et l'opposition officielle essayait d'empêcher par tous les moyens l'adoption d'une bonne loi, moi, je soutenais qu'il s'agissait d'une bonne mesure qu'on pourrait toujours améliorer par la suite. J'ai dit aussi qu'on ne devrait pas en empêcher l'adoption tout simplement parce que ce n'était pas la réponse à tous nos problèmes.

Je suis heureux que tous les députés comprennent la valeur de ce projet de loi. Certains ont soutenu qu'on devrait en étendre le principe aux autres grains. J'aimerais savoir ce qu'ils ont à dire sur les niveaux précis qu'ils approuveraient dans le cas d'ententes à long terme au sujet de l'orge, par exemple. Si des députés avaient quelque proposition à faire à ce sujet, je serais heureux de les entendre.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 30 octobre 1974

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., Administrateur du gouvernement du Canada, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 octobre, à 5 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général